



Code de conduite des fournisseurs de Labcorp

Valeurs et Normes applicables à nos partenaires



Table des matières

2 Présentation

Éléments du Code de conduite des fournisseurs

3 Principe de fonctionnement du Code

3 Attentes

4 Éthique et conformité

5 Travail et droits de l'homme

5 Environnement et sécurité

6 Systèmes de gestion

7 Divulgarion

7 Signalement de préoccupations

7 Références

Présentation

Labcorp s'engage à remplir sa mission d'amélioration de la santé et de la qualité de vie grâce à des pratiques commerciales durables, notamment en menant ses activités de manière éthique, responsable, intègre et conforme à la loi. Chez Labcorp, nous sommes conscients de nos limites. C'est pourquoi nous comptons sur vous, nos fournisseurs, prestataires, sous-traitants, consultants et agents (les « Fournisseur(s) »), pour nous aider à atteindre nos objectifs. Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils respectent le même engagement et qu'ils adhèrent au présent Code de conduite des fournisseurs (le « Code »). Le Code met en avant certaines exigences légales, éthiques et commerciales d'une importance particulière pour Labcorp, mais il ne couvre pas toutes les lois et normes susceptibles de s'appliquer aux activités d'un Fournisseur ou à ses relations avec Labcorp.



Conseils aux Fournisseurs

- Rapport sur la responsabilité d'entreprise (RRE)
- Code de conduite et d'éthique de Labcorp

Principe de fonctionnement du Code



Un travail d'équipe

Nous mettons un point d'honneur à fournir un service d'excellence et nous nous attachons à traiter en priorité toute question liée à nos clients, car la satisfaction de nos clients est essentielle à notre réussite.



Intégrité

Nous menons notre activité en respectant des normes éthiques strictes, à la fois en tant qu'individus et en tant qu'entreprise.



Responsabilisation

Nous exigeons une responsabilisation de chacun et une résolution rapide des problèmes, quelle que soit la personne concernée.



Inspiration

Nous recrutons, faisons évoluer et veillons à conserver les meilleurs talents et nous estimons que l'humain est notre principal atout.



Courage

Nous protégeons et conservons les ressources de l'entreprise.



Excellence

Nous maintenons une certaine dynamique et considérons le changement comme une opportunité d'améliorer continuellement l'entreprise et chacun d'entre nous.

Attentes

- Adhérer fermement à ces principes
- Intégrer, communiquer et appliquer ces principes
- Exercer votre activité en respectant pleinement l'ensemble des lois, règles et réglementations applicables
- Intégrer ces principes dans une approche d'amélioration continue, favorable à l'optimisation des performances tout au long de votre relation avec Labcorp

Ces principes n'ont pas pour objectif de remplacer, d'annuler ou d'entrer en conflit avec toute exigence légale ou réglementaire applicable ou toute obligation contractuelle avec Labcorp. Chaque fournisseur doit déterminer comment il peut se conformer aux principes et attentes du présent Code et en apporter la preuve.

Éthique et conformité

Les Fournisseurs sont tenus de mener leurs activités conformément aux normes éthiques les plus strictes et d'agir avec intégrité. Les normes éthiques comprennent, mais ne sont pas nécessairement limitées à, ce qui suit :

- **Précision des registres commerciaux** : Tenir les livres et registres financiers conformément aux exigences légales, réglementaires et fiscales applicables, et respecter des pratiques comptables acceptables.
- **Bien-être animal** : Lorsque les activités d'un fournisseur sont liées au soin et à l'utilisation des animaux, adopter un Code de respect du bien-être animal similaire à celui adopté par Labcorp, qui exige des Fournisseurs qu'ils traitent les animaux avec respect et qu'ils suivent strictement toutes les lois applicables en matière de traitement des animaux.
- **Lutte contre la corruption** : Respecter toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Les Fournisseurs doivent s'abstenir de toute forme de corruption, de détournement, d'extorsion de fonds ou de pots-de-vin. [Voir la politique de Labcorp disponible ici.](#)
- **Essais cliniques** : Lorsqu'un Fournisseur participe à la réalisation d'essais cliniques avec Labcorp ou en son nom, il doit se conformer aux directives internationales, aux lois et réglementations nationales et locales, ainsi qu'aux principes médicaux, scientifiques et éthiques établis, y compris la Déclaration d'Helsinki.
- **Conflit d'intérêts** : Ne pas entreprendre d'action(s) susceptible(s) de nuire, ou d'être perçue(s) comme nuisant à l'objectivité de vos performances en faisant passer un profit ou un avantage personnel avant les intérêts de Labcorp ou de nos clients. Si un Fournisseur ou l'un de ses employés a une relation avec un employé de Labcorp susceptible de présenter un conflit d'intérêts, la partie concernée doit immédiatement le signaler à Labcorp.
- **Concurrence loyale** : Appliquer des pratiques commerciales loyales dans le respect de toutes les lois antitrust et sur la concurrence applicables.
- **Essais d'aliments, de médicaments et de dispositifs** : Lorsque les activités d'un Fournisseur comprennent des essais d'aliments, de médicaments ou de dispositifs médicaux, il doit se conformer à toutes les lois applicables en matière d'aliments, de médicaments, de cosmétiques et de dispositifs médicaux, qui peuvent inclure, sans s'y limiter, la loi américaine sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques, les règlements de l'Union européenne sur les dispositifs médicaux et les lignes directrices de l'International Conference on Harmonization (ICH).
- **Cadeaux, repas et divertissements** : S'abstenir de fournir ou d'offrir quoi que ce soit de valeur aux employés de Labcorp qui pourrait être considéré comme influençant de manière inappropriée les décisions commerciales de Labcorp ou visant à obtenir un avantage déloyal.
- **Conformité en matière de soins de santé** : Signaler toute sanction, exclusion ou autre événement qui rendrait le Fournisseur inéligible pour participer à un programme ou à un contrat financé par le gouvernement.
- **Conformité juridique** : Respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où le Fournisseur exerce ses activités.
- **Protection des informations** : Respecter les lois applicables et les exigences contractuelles concernant le stockage, la transmission, la protection, la divulgation et l'utilisation d'informations confidentielles. Ces informations peuvent inclure, sans s'y limiter, des données personnelles concernant des individus et des informations confidentielles de Labcorp (plans financiers non publics, plans d'affaires, procédures standard, produits, services ou processus nouveaux ou améliorés, stratégies de tarification et de marketing, listes de clients, etc.), des droits de propriété intellectuelle (brevets, marques, droits d'auteur, secrets commerciaux, etc.) et des idées novatrices.
- **Approvisionnement responsable** : Avoir des pratiques d'approvisionnement responsable dans la chaîne d'approvisionnement du Fournisseur, en agissant de manière raisonnable et pratique conformément au guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, le cas échéant, et en fournissant les informations demandées par Labcorp pour lui permettre de rendre compte avec précision, le cas échéant, de la source et de la chaîne de contrôle des minerais issus de conflits. [Voir la déclaration de Labcorp sur les minerais de conflit disponible ici.](#)
- **Gestion des risques** : Sur demande, les Fournisseurs doivent réaliser l'évaluation ou la réévaluation des risques de la gestion des risques de tiers de Labcorp, le cas échéant, en temps opportun et participer aux efforts de surveillance continue.
- **Règlement sur les valeurs mobilières** : Reconnaissant que les actions de Labcorp sont cotées à la Bourse de New York, que les actions de ses clients peuvent être cotées en bourse et que toute information concernant Labcorp ou ses clients peut potentiellement constituer une information importante non publique au sens des lois américaines applicables en matière de valeurs mobilières et de délits d'initiés.
- **Conformité commerciale** : Respecter tous les contrôles d'importation et d'exportation, les sanctions et les autres lois de conformité commerciale en vigueur dans le(s) pays où la (les) transaction(s) est (sont) effectuée(s).
- **Systèmes électroniques** : Respecter l'ensemble des lois, réglementations et orientations applicables à l'utilisation de systèmes électroniques dans le cadre d'essais cliniques.



Conseils aux Fournisseurs

- Vous ne pouvez en aucun cas fournir de l'argent ou des équivalents d'argent (par exemple, des cartes-cadeaux) à un employé de Labcorp, à un membre de sa famille ou à un parent, etc.
- Un Fournisseur ne doit pas engager un employé de Labcorp ou effectuer des paiements directement à un employé de Labcorp au cours d'une transaction avec Labcorp.

Travail et droits de l'homme

Les Fournisseurs sont tenus de respecter les droits de l'homme de leurs employés et de les traiter avec respect et dignité (voir la déclaration de Labcorp sur la lutte contre l'esclavage moderne et la politique associée, disponible ici). Cela inclut :

- **Traitement équitable** : Offrir un lieu de travail exempt de toute forme de discrimination illégale et de harcèlement à l'encontre de tout employé en raison de sa race, sa couleur, son origine nationale, son ascendance, sa nationalité, sa citoyenneté, sa religion, sa croyance, son âge, son sexe (y compris la grossesse), son statut matrimonial ou familial, son orientation sexuelle, son identité et/ou l'expression de son identité sexuelle, son statut de militaire/ancien combattant, son handicap, son matricule, son affiliation à un parti politique, ses informations génétiques, son statut d'immigré ou toute autre caractéristique protégée par les lois en vigueur.
- **Diversité et inclusion** : Appliquer un principe de diversité lors de la sélection des sous-traitants. Faire preuve de bonne foi afin d'offrir des possibilités de participation et de sélection de sous-traitants diversifiés.
- **Travail des enfants et jeunes travailleurs** : Respecter les lois locales applicables en matière de travail des enfants et n'employer que des personnes ayant l'âge minimum légal. Les employés de moins de 18 ans ne doivent pas travailler dans un environnement de travail dangereux ou la nuit.
- **Emploi librement choisi** : Conformément aux principes de la déclaration de Labcorp sur la lutte contre l'esclavage moderne, les Fournisseurs doivent maintenir un environnement de travail exempt de traite des êtres humains et de trafic sexuel, de travail forcé, sous contrainte, involontaire et servile et de travail illégal des enfants.
- **Divulgaration d'informations aux employés** : Les fournisseurs ne doivent pas recourir à des pratiques de recrutement trompeuses ou frauduleuses et doivent divulguer aux employés toutes les informations relatives aux principales conditions d'emploi.
- **Salaires, avantages et horaires de travail** : Payer les employés conformément à toutes les lois salariales applicables, y compris concernant le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux obligatoires, et payer les employés dans les délais impartis.
- **Confidentialité et protection des données** : Respecter les individus conformément aux droits relatifs à la vie privée et à la protection des données. Les Fournisseurs doivent à tout moment utiliser les informations concernant les personnes de manière appropriée à des fins commerciales nécessaires et les protéger contre toute utilisation abusive afin d'éviter tout préjudice aux personnes, tel que la discrimination, la stigmatisation ou d'autres atteintes à la réputation et à la dignité personnelle, l'impact sur l'intégrité physique, la fraude, la perte financière ou l'usurpation d'identité, à l'aide de mesures de protection administratives, techniques et organisationnelles appropriées.
- **Liberté d'association** : Respecter les droits des employés à s'associer librement et à s'engager dans des négociations collectives conformément aux lois locales, y compris à adhérer à des syndicats et à des organisations de travailleurs.
- **Accessibilité** : Les Fournisseurs doivent veiller à ce que les besoins en matière d'accessibilité soient pris en compte dans le cadre de leurs propres procédures de passation de marchés. Les Fournisseurs qui vendent ou concèdent sous licence du matériel, des logiciels, des technologies du Web, de l'apprentissage et de l'information ou qui proposent des solutions technologiques dans le cadre de leurs produits et services doivent également veiller à ce que tous les produits, logiciels et/ou services fournis respectent toutes les normes d'accessibilité pertinentes (par exemple, les Lignes directrices pour l'accessibilité des contenus Web 2.0AA (WCAG 2.0 AA) ou toute mise à jour ou révision de ces lignes directrices).

Environnement et sécurité

Les Fournisseurs doivent offrir des conditions de travail sûres et un environnement de travail sain. Cela inclut :

- **Conformité et autorisations** : Respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement et de sécurité des employés. Tous les permis, licences, enregistrements, etc., requis en matière d'environnement, de santé et de sécurité doivent être obtenus et maintenus.
- **Protection des travailleurs** : Protéger les employés des risques liés à leur travail, y compris les risques chimiques, biologiques, ergonomiques et physiques, en mettant en place des processus et des contrôles de sécurité pour prévenir les risques pour la santé et la sécurité et les accidents et blessures, et pour prendre les mesures correctives appropriées si de tels incidents se produisent. Sensibiliser les travailleurs aux risques potentiels de leurs activités et leur fournir les outils nécessaires pour accomplir leurs tâches de manière sécurisée et respectueuse de l'environnement.
- **Préparation et réponse aux situations d'urgence** : Mettre en place des plans et des procédures d'intervention en cas d'urgence et former les personnes concernées.
- **Développement durable** : Prendre des initiatives pour promouvoir la durabilité environnementale, ce qui inclut, sans s'y limiter, la conservation de l'énergie et des ressources naturelles, la réduction au minimum de l'utilisation de matériaux dangereux ou conflictuels, la prévention de la pollution par l'utilisation de technologies durables et renouvelables.
- **Déchets et émissions** : Mise en place de systèmes visant à réduire l'utilisation de matériaux et la production de déchets, à réduire les émissions atmosphériques, à minimiser l'utilisation de matériaux dangereux ou conflictuels et la contamination des cours d'eau.

Systèmes de gestion

Il incombe au Fournisseur de déterminer comment respecter les principes et les normes énoncés dans le présent Code et d'en apporter la preuve. Lorsque cela est spécifié dans les contrats, Labcorp conserve les droits d'audit et d'inspection pour vérifier la conformité.

Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre des systèmes de gestion pour faciliter le respect des lois applicables et des principes du présent Code :

- **Formation et compétences** : Élaborer et maintenir des programmes de formation pour les cadres et les employés afin de faciliter la mise en œuvre correcte des politiques et des procédures et d'atteindre les objectifs d'amélioration du Fournisseur. Mettre en place des mécanismes permettant au personnel et à la chaîne d'approvisionnement de comprendre les principes énoncés dans le présent Code de conduite des Fournisseurs.
- **Documentation** : Maintenir une documentation qui atteste de l'adhésion et de la conformité aux principes du présent Code de conduite des Fournisseurs.
- **Audits, évaluations, actions correctives et préventives** : Procéder à des auto-évaluations périodiques afin de vérifier le respect des lois et règlements applicables et du présent Code. Les Fournisseurs disposeront d'une procédure permettant de corriger en temps utile toute défaillance constatée lors d'un audit, d'une évaluation ou d'une inspection interne ou externe. Les Fournisseurs définiront des actions préventives et un processus d'évaluation de l'efficacité des mesures correctives prises.
- **Amélioration continue** : Maintenir un processus continu pour obtenir un retour d'information sur les pratiques du Fournisseur en rapport avec le présent Code de conduite des Fournisseurs et s'efforcer de s'améliorer.
- **Sécurité** : Mettre en œuvre des pratiques et des processus de sécurité solides tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- **Engagement et responsabilité** : Affecter des ressources pour répondre aux attentes du Code de conduite des Fournisseurs.
- **Gestion des risques** : Mettre en œuvre des mécanismes conformes aux normes du secteur pour déterminer, gérer et/ou atténuer les risques.
- **Cybersécurité** : La cybersécurité est primordiale dans nos relations avec les Fournisseurs. Nous attendons de tous nos partenaires qu'ils adhèrent aux meilleures pratiques et qu'ils maintiennent des mesures rigoureuses pour protéger l'intégrité et la confidentialité des données. Une vigilance constante et des mises à jour proactives conformes aux normes du secteur sont essentielles pour maintenir un écosystème résilient et sûr.
- **Sélection et surveillance** : Appliquer les principes énoncés dans le Code de conduite des Fournisseurs lors de la sélection de leurs propres fournisseurs et partenaires. Mettre en place des systèmes de contrôle de la conformité des fournisseurs et des sous-traitants.
- **Qualité** : Le cas échéant, se conformer aux réglementations et normes de qualité (telles que les bonnes pratiques de fabrication (BPF), les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et les bonnes pratiques cliniques (BPC)) pour les marchés sur lesquels les produits peuvent être enregistrés et distribués. Respecter les niveaux de qualité généralement acceptés ou convenus par contrat lors de la prestation des services.



Conseils aux Fournisseurs

- **Bons de commande** : Labcorp émet des bons de commande avant l'exécution de la plupart des travaux. Les bons de commande indiquent un montant total engagé, à ne pas dépasser, et une brève description de l'article ou des services commandés. Lorsqu'un employé de Labcorp vous demande d'effectuer une mission, nous vous encourageons à demander en même temps un numéro de bon de commande.
- **Facturation** : Les Fournisseurs doivent envoyer les factures en temps opportun, sauf indication contraire dans le contrat. Les factures doivent être envoyées à l'adresse figurant sur le bon de commande de Labcorp et doivent indiquer clairement le numéro du bon de commande de Labcorp. Sauf disposition contraire dans un accord écrit ou sur le bon de commande, les délais de paiement standard sont de 45 jours nets à compter de la date de réception d'une facture en bonne et due forme.



Divulgarion d'informations

En tant que partenaire commercial responsable de Labcorp, les Fournisseurs doivent divulguer entièrement et volontairement les informations, événements ou incidents matériels susceptibles d'affecter la relation entre Labcorp et le fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, les conflits d'intérêts, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'exposition à des pays, entités ou personnes sanctionnés ou les enquêtes menées par des organismes de réglementation dans n'importe quel pays, qu'un jugement, une pénalité ou une conclusion ait été rendu(e) ou non.

Signalement de préoccupations

Les Fournisseurs sont tenus d'encourager les employés à faire part de leurs préoccupations sans crainte de représailles et de prendre des mesures correctives, le cas échéant. Les Fournisseurs doivent mettre en place un mécanisme permettant aux employés de signaler de manière confidentielle toute violation réelle ou présumée du présent Code, des politiques de chaque Fournisseur ou de la loi. Des moyens de signalement anonyme doivent être prévus, lorsque la loi l'autorise.

Les Fournisseurs ne doivent pas exercer de représailles à l'encontre d'une personne ayant signalé un problème ou une violation présumée.

Labcorp interdit toute forme de représailles à l'encontre d'une personne ayant signalé de bonne foi une violation présumée du présent Code, de la politique de Labcorp ou d'une loi ou d'un règlement applicable.

Références

Veuillez consulter le portail des fournisseurs de Labcorp pour obtenir des références et de plus amples informations :

[Labcorp.com/suppliers-and-vendors](https://labcorp.com/suppliers-and-vendors)



Les Fournisseurs sont tenus de prendre les mesures correctives nécessaires pour remédier rapidement à toute non-conformité identifiée avec le présent Code. **Les employés ou les sous-traitants du Fournisseur peuvent signaler les violations présumées de ce Code à Labcorp à l'adresse suivante : labcorp3rdparty.ethicspoint.com**, qui permet un signalement anonyme, le cas échéant. Labcorp se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout Fournisseur qui ne veut pas ou ne peut pas se conformer à ce Code lorsque cette résiliation est autorisée par les lois locales.



©2024 Labcorp. Tous droits réservés. FLY_963152-0624